



Demande d'inscription - Cours de Cuisine coréenne

Date de demande : le / / 20

écrire en MAJUSCULE

Nom		Prénom	
Adresse postale		Date de naissance	/ /
Code postal		E mail	
Ville		Portable	
Coordonnées du parent responsable	Obligatoire si l'élève est mineur(e)		Nom, prénom du parent, signature
	tel		
	e-mail		

Enfant : 8 à 11 ans / Ado-Adulte : + de 12 ans

Cours de Cuisine coréenne: Les Dimanches 11h30 -15h 30 / 3, rue Missionnaires 78000 Versailles

cocher	Niveau et groupe	Les dates	Tarif	Type de repas aux choix	
	A : Intermédiaire 5-10 personnes	29 septembre 2024 10 novembre 2024 12 janvier 2025 2 février 2025 18 mai 2025	250 euros	배추김치 Kimchi 김치전 Kimchigeon 김밥 Kimbap 불고기 Boulgogi 비빔밥 Bibimbap 된장국 Dwenjang	삼계탕 Samgyetang 파전 Pajeon aux fruits de mer 된장국 Dwenjang soupe 갈비찜 Galbijjim
	B : Débutant 5-10 personnes	6 octobre 2024 17 novembre 2024 19 janvier 2025 9 février 2025 25 mai 2025	250 euros	미역국 Dwenjang soupe 갈비찜 Galbijjim 콩나물국 soupe aux pousses de soja 짜장면 Jjajangmyeon 떡볶이 Tteokbokki	미역국 Soupe aux algues 잔치국수 Nouilles festives 냉면 Nouilles froides 닭볶음탕 Ragout au poulet
	C : Débutant 5-10 personnes	13 octobre 2024 24 novembre 2024 26 janvier 2025 16 février 2025 1 juin 2025	250 euros	닭볶음탕 Ragout au poulet 김치 Kimchi 잡채 Japchae 삼겹살 Porc grillé 제육볶음 Porc épicé	닭갈비 Bulgogi au poulet 고등어김치찜 Kimchijjim au maquereau
	D : Débutant 5-10 personnes	Date demandée individuellement	55 euros /P adulte 25 euros/P enfant	오징어볶음 Calamars sautés 김치볶음밥 Riz sauté au kimchi	붕어빵 Gâteaux d'hiver 호떡 Gâteaux d'hiver etc

- * Le cours est composé du cours de cuisine et un repas.
- * La durée du cours est de 1h30, le reste est de préparer, manger et ranger.
- * L'inscription est confirmée après avoir réception du chèque.
- * Une ou deux boîtes alimentaires pour emporter Votre oeuvre.
- * Les ongles doivent être courts et propres.
- * Le programme de Cours peut être modifié par le professeur.
- * Pour le repas des participants, le riz, quelques accompagnements, et des gâteaux pour le dessert seront préparés par l'association.
- * Vous pouvez demander un cours de cuisine coréenne à notre association pour un cadeau d'anniversaire.



Règlement intérieur et les informations importantes avant l'inscription

A. Tous les informations

Regardez attentivement notre site internet www.accversailles.com pour être informé des horaires, dates, lieux, tarifs, date limite d'inscription, les informations générales etc.

B. Inscription

Si vous avez décidé de prendre un cours, imprimez la demande d'inscription sur notre site internet, remplissez la en précisant les dates et les horaires, puis l'envoyez avec **un chèque daté et signé** à l'ordre de ACCV,

à l'adresse : **ACCV, 2, rue Léo DELIBES, 78000 VERSAILLES (faites une photo de votre fiche d'inscription avant d'envoyer)**

Attention ! Un chèque par personne et par cours !

Le montant total de + de 300 euros peut être réglé en 3 chèques maximum.

Inscription en cours d'année : au prorata

C. Annulation et remboursement

Le cours pourra être annulé si le nombre minimum des stagiaires n'est pas suffisant.

Soyez attentif au message envoyé par l'ACCV concernant l'annulation du cours pour être informé de la modalité du remboursement.

Type de cours	Mn	Mx
Cours de Coréen sur place (en ligne)	7(20)	20(200)
Cours de danse K-pop	10	35
Cours de cuisine	4	6
Cours de l'histoire coréenne en ligne	5	200
Cours de Hanok et calligraphie	5	35

Important

@ En cas d'annulation de votre part

Par la loi associative, aucun remboursement n'aura lieu en cours d'année, mais sous certaines situations avec justificatif (Ex, déménagement, hospitalisation, décès, etc.)

Date de demande de remboursement	Taux de remboursement
aucune présence au cours	100 %
en septembre et octobre	70 %
en novembre et décembre	50 %
en janvier et février	30 %
à partir de mars	0 %

Mais vous pouvez tout à fait récupérer le reste en cours d'année par d'autres activités de l'asso ou pour l'année suivante avec accord de l'association.

@ En cas de problème de l'asso, l'asso peut rembourser la cotisation au prorata à la demande de l'adhérent si l'adhérent ne peut pas suivre le cours en cours d'année à cause de changement de lieu, horaire, etc, causé pas l'association.

mis à jour le 19 juin 2024

D. Réduction exceptionnelle

- Le tarif du cours annuel pour les bénévoles de ACCV : 200 euros de réduction.
- L'inscription en cours d'année : au prorata temporis.
- L'inscription aux 2 cours annuels : 20 % de réduction sur le 2ème cours.
- Pour la fratrie, le(a) 2° enfant 20 % de réduction, le(a) 3° enfant 30 % de réduction sur le montant total
- Le cours ponctuel n'a pas de réduction.
- Pour la réinscription de cours de danse kpop, il y aura 10 % de réduction sur le montant total.
- Si vous êtes concerné de plusieurs réductions, vous ne pouvez choisir que la plus grande réduction.

E. La liste et la liste d'attente sont faites par ordre d'arrivée des inscriptions et selon la disponibilité des places.

F. Communication

Après le forum des associations qui aura lieu au début septembre de chaque année, L'association groupe les élèves dans **whatsapp** pour les informations utiles de cours, car les horaires, les lieux du cours, livre manuel etc, peuvent être modifiés selon la confirmation de la mairie. Donc les élèves et les parents des élèves mineurs doivent installer whatsapp au moment de l'inscription.

Toutes les personnes dans ce groupe sont en obligation de bien maintenir une bonne ambiance tout au long de l'année. En cas de contraire, le responsable a le droit d'expulser la personne concernée du groupe whatsapp.

G. Conditions pour être bénévole et ses obligations

- Agé(e) de plus de 18 ans
- Inscrit(e) à un cours annuel, au minimum (parent d'enfant inscrit au cours annuel peut devenir bénévole)
- Participer à la préparation de nos activités et être assistant pendant le cours et en dehors des cours (Festivals coréens à Versailles et dans des régions, Korea festival, fête du quartier, fête de fin d'année, assemblée générale, etc..)

H. Don pour l'association

Faites un don de 562 euros pour notre association, vous serez remboursé le montant total par le service des impôts. Ce don sera déclaré aux impôts et se servira utile pour améliorer la vie des adhérents. L'asso vous fera un reçu de votre don. On vous envoie un grand merci à l'avance !